

s'opposer aux institutions qui nuiraient à la religion, et de faire de continuel efforts pour pénétrer de la vertu de l'Evangile les lois et les institutions des peuples. Et comme le sort des États dépend principalement des dispositions de ceux qui sont à la tête du gouvernement, l'Eglise ne saurait accorder ni son patronage ni sa faveur aux hommes qu'elle sait lui être hostiles, qui refusent ouvertement de respecter ses droits, qui cherchent à briser l'alliance établie, par la nature même des choses, entre les intérêts religieux et les intérêts de l'ordre civil. Au contraire, son devoir est de favoriser ceux qui ont de saines idées sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, et s'efforcent de les faire servir par leur accord au bien général.

Ces préceptes renferment la règle à laquelle tout catholique doit conformer sa vie publique.

En définitive, partout où l'Eglise ne défend pas de prendre part aux affaires publiques, l'on doit soutenir les hommes d'une probité reconnue et qui promettent de bien mériter de la cause catholique ; et pour aucun motif il ne serait permis de leur préférer des hommes hostiles à la religion.

On voit encore par là combien grande est l'obligation de maintenir l'accord entre les catholiques, surtout dans un temps où le Christianisme est combattu avec tant d'ensemble et d'habileté. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher si et combien l'inertie et les dissensions intestines des catholiques ont favorisé le nouvel état de choses. Mais, on peut l'affirmer, les méchants seraient moins audacieux et ils n'auraient pas accumulé tant de ruines, si la foi, "qui opère par la charité" (Galat. V, 6), avait été en général dans les âmes plus énergique et plus vivante, et s'il n'y avait pas un relâchement aussi universel dans la discipline des mœurs divinement établie par le Christianisme. Puissent, du moins, les leçons du passé avoir le bon résultat d'inspirer une conduite plus sage pour l'avenir !

(A suivre).

L'ABBE L.-A. OLIVIER.

Le 14 octobre dernier, mourait, à l'Hôpital-Général de Québec, l'abbé L.-A. Olivier, professeur de Belles-Lettres au Petit-Séminaire. Le clergé pleure en lui un de ses jeunes membres les plus distingués ; le Séminaire le regrette comme un de ses professeurs les plus dévoués et les plus habiles ; ses amis sentent encore le vide créé par son départ.